

« Il/Elle: par-delà les stéréotypes genrés »

Appel à projets 2013

La Commission communautaire française (COCOF) de la Région de Bruxelles-Capitale organise bon nombre de politiques: enseignement, tourisme, culture, santé, insertion et reconversion socioprofessionnelle, transport scolaire, santé, aides aux personnes...

Plus spécifiquement, à l'initiative du Ministre-Président, le Collège a adopté un plan transversal d'actions « Egalité femmes/hommes » en vue de répondre aux exigences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qu'elles soient européennes, fédérales ou plus directement issues de revendications du milieu associatif et des parlements, mais surtout afin d'entamer à la Commission communautaire française un changement des mentalités qui vise à placer la question de l'égalité des chances au centre des préoccupations.

Ce plan vise à non seulement inscrire de manière emblématique la question de l'égalité dans les politiques menées par la Cocof mais aussi et surtout, d'agir très concrètement pour plus d'égalité. Dans ce cadre, il est prévu que le Ministre-Président soutiendra chaque année au moins un projet visant à permettre l'expression citoyenne ayant trait à l'égalité, via un subside, dans ou hors appel à projet.

Pour la seconde fois, en cette année 2013, le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française lance un appel à projets ouvert aux associations.

Pourquoi un appel à projets ?

Lancer un appel à projets permet de créer une dynamique nouvelle autour d'une thématique déterminée. Les associations soutenues proposeront des projets en lien avec cette thématique, en développant de nouvelles initiatives.

« Il/Elle: par-delà les stéréotypes genrés », thématique 2013

Les stéréotypes ont la vie dure. Ceux concernant les rapports entre les hommes et les femmes n'échappent pas à cette règle. De multiples campagnes de sensibilisation ont lieu chaque année et le public a de manière croissante tendance à réprover les stéréotypes sexistes. Cependant, malgré une population plus sensibilisée, la problématique reste pleinement d'actualité. En effet, nous pouvons constater que les différences basées sur le genre continuent à exister et qu'une série de stéréotypes se sont banalisés jusqu'à rentrer dans la normalité. La publicité en est le meilleur exemple. C'est pourquoi, le Ministre-Président souhaite promouvoir un projet innovant et original visant à lutter contre ce phénomène en touchant un public « non convaincu », plus particulièrement parmi les plus jeunes.

Le projet retenu visera à permettre aux « citoyens » et aux « consommateurs » de décoder les diverses formes que peuvent prendre les messages stéréotypés mais aussi à lutter contre ceux-ci. Des outils seront développés et diffusés pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour apprendre à mieux décoder ces messages qui inondent notre vie quotidienne.

Quels critères ?

Outre l'adéquation à cette **thématique**, les projets répondront aux principes suivants:

- **Transversalité:** toucher plusieurs compétences de la COCOF.
- **Territoire:** se dérouler en Région bruxelloise et/ou mobiliser des participants essentiellement bruxellois et avoir un intérêt régional, pas uniquement local.
- **Langue:** proposer ses publications, sites internet, affiches et activités au minimum en langue française.
- Le caractère **innovant et original** du projet s'adressant à un public « non convaincu », et plus particulièrement les plus jeunes.
- **Démocratie:** promouvoir les idéaux démocratiques et les Droits de l'Homme.

En outre, d'autres critères influenceront la sélection des projets:

- la participation citoyenne (dès la conception des projets)
- la rencontre entre des publics d'âges ou de conditions socioéconomiques différentes

- le fait de bénéficier ou non d'un financement de la COCOF pour le même objet
- le respect de l'environnement (utilisation rationnelle de l'énergie et des matières premières, recyclage, mobilité douce...)

Quelles associations ?

- Les associations sans but lucratif (asbl) dont le siège social est établi en Région bruxelloise.
- Plusieurs associations peuvent s'entendre pour déposer un projet mais seule l'une d'entre elles assurera le suivi administratif et la gestion des subsides.

Quels montants ?

Cet appel à projets est crédité d'un budget total de 25.000€.

Un projet sera sélectionné.

Chaque association précise le montant demandé sur base d'un budget détaillé (recettes-dépenses).

Ce montant doit servir à deux types de dépenses:

- des frais de fonctionnement et de salaires (en prenant note qu'il s'agit d'un appel à projets dont la thématique et le règlement changent chaque année)
- des frais de publication (affiches, encarts promotionnels, journaux associatifs, sites internet...)

Quel partenariat ?

Pour assurer la visibilité de l'institution des francophones de Bruxelles, les projets soutenus mentionneront le soutien de la Commission communautaire française et arboreront son logo sur toutes les publications.

Comment introduire une demande ?

Utilisez le formulaire-type, décrivant votre projet, votre association et son budget.

Envoyez-le avant le 1^{er} novembre 2013 à Appel à projets 2013, Cabinet du Ministre-Président de la COCOF, Boulevard du Régent 21-23, 1000 Bruxelles ou par courriel : jdrouart@doulkeridis.irisnet.be

Quels procédures et délais ?

- 24 juillet 2013: lancement public de l'appel à projets
- 25 juillet 2013 – 1^{er} novembre 2013: période de réception des dossiers de projets
- 4 novembre 2013 – 10 novembre 2013: présélection des projets sur base de l'adéquation à la thématique et des critères supplémentaires. Rencontre avec les associations présélectionnées.
- Novembre 2013: Approbation du projet sélectionné par le Collège de la COCOF et information.

Renseignements ?

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur DROUART, le Conseiller de la cellule Ministre-Présidence par téléphone au 02 506 33 46 ou par courriel: jdrouart@doulkeridis.irisnet.be.